



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Compte-rendu de réunion

**OBJET DE
LA RÉUNION**

Usine d'incinération d'ordure ménagères de Chambéry :
troisième réunion de la commission de suivi de site (CSS)

DATE

11/03/19

SERVICE : UNITÉ :	Unité interdépartementale des deux Savoie Cellule déchets / sites et sols pollués	LIEU :	UIOM de Chambéry
Rédacteur : Réf. :	G. DINOCHÉAU 20190311-CR-UiomChy-CSS-v2	Date du CR :	26/03/19
PARTICIPANTS (voir feuille d'émargement en annexe 1) :			
Collège "représentants de l'administration de l'Etat"			
Préfecture	Pierre MOLAGER - secrétaire général		
DREAL - UIDDS	Guillaume DINOCHÉAU - inspecteur en charge du suivi du site		
ARS – DD 73	Françoise KERRIEN - service santé - environnement		
Collège "élus des collectivités ou EPCI concernés"			
Mairie de Chambéry	Aloïs CHASSOT - adjoint au maire		
Grand Chambéry	Non représenté		
Collège "riverains et associations de protection de l'environnement"			
FRAPNA Savoie	André COLLAS - administrateur Richard EYNARD-MACHET - administrateur		
Amis de la Terre - Savoie	Excusé		
Conseil de quartier citoyen de Bissy	Excusé		
Collège "représentants de l'exploitant du site"			
Savoie Déchets	Lionel MITHIEUX - président Denis BLANQUET - vice-président Didier FRANCOIS - membre du conseil syndical Pierre TOURNIER - directeur Bruno LABEYE - UVETD, responsable de l'usine Jérôme BOUCHET - UVETD, responsable d'exploitation Cédric CLAPPAZ - responsable études et travaux Virginie FERROUX-DURIEZ - responsable administratif et finances Nolwenn JOUANNIGOT – UVETD, responsable qualité sécurité environnement Claire TISSOT - UVETD, responsable maintenance		

Collège "salariés du site"

Savoie Déchets

Abderrahim OURHROUD - Centre de tri de Chambéry, chargement
Frédéric MARCHESE – UVETD, agent de nettoyage industriel
Frédéric MONDIERE - Centre de tri de Chambéry, responsable du pôle journée

Diffusion du CR : membres de la CSS

ANNEXES :

- 1 : feuille d'émargement
- 2 : diaporama Savoie Déchets
- 3 : diaporama DREAL

oooooooooooooooooooooooooooo

Désignation du bureau de la commission

Il est convenu que les différents collèges seront représentés de la façon suivante :

- "représentants de l'administration de l'Etat" : DREAL (M. DINOCHÉAU)
- "élus des collectivités ou EPCI¹ concernés" : Grand Chambéry (M. ROCHAIX, cf. CSS 31/01/18)
- "riverains et associations de protection de l'environnement" : FRAPNA Savoie
- "représentants de l'exploitant du site" : SAVOIE DECHETS
- "salariés du site" : M. MARCHESE

Bilan d'exploitation de l'année 2018

Surveillance de l'impact de l'usine dans l'environnement en 2017 (2018 : résultats pas encore disponibles)

Faits marquants 2018 et projets 2019

→ Voir en annexe 2 le diaporama présenté par Savoie Déchets.

Précisions apportées oralement par l'exploitant :

- Valorisation des métaux extraits des mâchefers : aciéries ARCELOR MITAL à Fos ou Dunkerque
- Consommation électrique : augmentation en 2018 par rapport à la moyenne des 3 dernières années : liée à l'augmentation du tonnage de déchets incinérés (davantage de fonctionnement des équipements électriques) ; cette augmentation ne peut être compensée par les travaux d'optimisation réalisés en 2018.
- Rejets d'eaux industrielles chaudes à la station d'épuration urbaine : du fait de la forte réduction du volume rejeté, le nombre de calories apportées à la station est inférieur au flux précédent. Une nouvelle rencontre entre Savoie Déchets et Grand Chambéry est programmée le 12/03/19 afin de définir les conditions de rejets acceptables.
- Déplacement de la ligne électrique haute tension 63 kV : il pourrait être effectué en 2020. L'extension du bâtiment DASRI² pourrait alors être envisagée en 2021. Ce déplacement, comme celui de la ligne 225 kV (à l'étude), est à la charge de RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité.

1 EPCI : établissement public de coopération intercommunale

2 DASRI : déchets d'activité de soin

- Production d'ordures ménagères : la tendance est à l'augmentation, comme pour les déchets issus de la collecte sélective. Ceci est lié à l'augmentation de la population et à la reprise de l'activité économique.
- Augmentation du taux de refus dans les centres de tri : une communication doit être lancée par les collectivités en charge de la collecte (adhérents de Savoie Déchets). M. MOLAGER indique que l'Etat peut accompagner les collectivités dans leurs actions de communication / sensibilisation. M. CHASSOT précise qu'outre les particuliers, la communication doit également viser les artisans et les sociétés de nettoyage, actuellement peu performants concernant le tri des déchets.
- Mâchefers ; l'augmentation du tonnage valorisé en 2018 est liée à la reprise économique et à davantage d'entreprises intéressées sur des chantiers privés. Le débouché auprès des maîtres d'ouvrage publics reste difficile.

Seuls les chantiers de Chambéry le Haut et St Jean de Chevelu ont entraîné des difficultés, aujourd'hui réglées.

- Analyses de l'impact dans l'environnement : l'emplacement des points de prélèvement est basé sur l'étude de dispersion des fumées, datée de 2006. Cette étude figure dans le dossier de mise à jour de l'autorisation administrative de l'usine, disponible à la DREAL.

Action menée par l'inspection des installations classées en 2018

→ Voir en annexe 3 le diaporama présenté par la DREAL

Précisions apportées oralement :

- Rejets atmosphériques de dioxines et furannes : le fait que les émissions sont plus importantes sur la ligne 3 est lié à sa conception plus ancienne.
- Rejets atmosphériques de poussières : les analyseurs en continu mesurent des concentrations très faibles, de l'ordre de 0,1 à 0,3 mg/Nm³, proches de la limite de quantification des appareils, et très inférieures à la valeur limite de rejet (10 mg/Nm³ en moyenne journalière ; 30 mg/Nm³ en moyenne semi-horaire).

Points divers

M. MARCHESE indique que la mise en place d'une centrale d'aspiration des poussières et REFIO³ dans l'usine constitue une bonne amélioration. M. CLAPPAZ précise que cette centrale permet par ailleurs d'aspirer les REFIO excédentaires lorsqu'une surcharge des camions-citernes de REFIO est détectée en sortie de site, sur le pont bascule. Les REFIO sont alors stockés dans des big-bags pour être évacués ultérieurement.